

Présentation de l'OIP

3 principes.

- 1) l'information. Elle est toujours précise, recoupée, factuelle.
- 2) tout ramener au droit (ne pas être sur le terrain du préchi-précha)
- 3) combat pour le droit au respect de la dignité des « personnes détenues » ou « prisonniers » (à l'OIP, on aime à parler de personnes détenues, mais tous ceux qui sont passés en prison puis ont adhéré à l'organisation parle de prisonniers).

Le problème est de conduire 2 renversements de perspective :
l'univers carcéral doit être régi par le droit commun ET le détenu reste un citoyen à part entière.

Or l'OIP est une petite organisation pour un combat aussi immense.
Elle accepte tous les financements et demande des fonds aux parlementaires.
Mais ceux-ci restent très insuffisants. D'où l'urgence de faire des appels à don qui réveillent l'opinion.

Un peu d'histoire : Les objectifs initiaux

- Au départ l'idée de base était de mobiliser les gens sur la prison de leur ville en créant des groupes de vigilance, de dresser une carte d'identité de la prison et de la pousser à se réformer. A force de travail, l'OIP est considéré comme une agence de presse spécialisée dans la prison dont tous les communiqués sont fiables car factuels. L'OIP donne toujours l'info clé en mains aux journalistes. Sa matière première, c'est vraiment l'information et l'alerte.
Un flash internet « flash-oip » est émis toutes les semaines et relate précisément le ou les événements hebdomadaires dans le domaine carcéral.

- L'OIP est « réductionniste » au sens du Conseil de l'Europe. Elle considère que la prison n'est pas une solution. L'amélioration des conditions de détention n'était donc pas le but originel de l'association, mais il a tendance à le devenir. Les anti-prison (ceux qui pensent que la prison est un non-sens même pour enfermer des gens violents) sont minoritaires à l'OIP.

- Le noyau dur de l'OIP est constitué de juristes et de psychologues.
Il y a 630 membres (qui paient une cotisation de 50 euros).
Il y a donc nécessité de trouver de l'argent.

- L'OIP organise une permanence juridique pour que chaque prisonnier reçoive une réponse à toute question sur ses droits, ses conditions de détention, ses besoins concrets.